## Finance in Common Summit by the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders; the Working Group on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises; the Special Rapporteur on the Right Development; the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples; the Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment; and the Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order

25 September 2020

Dear Ms. Rojkoff,

We have the honour to address you in our capacities as Special Rapporteur on the situation of human rights defenders, Working Group on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises, Special Rapporteur on the Right Development, Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment and Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order, pursuant to Human Rights Council Resolutions 43/16, 44/15, 42/23, 42/20, 37/8 and 42/8.

In our efforts to implement the respective mandates given to us by the Human Rights Council, we have been closely following the relationship between development finance and the realisation of human rights. Bearing in mind that the main duty to fulfill human rights rests with States, we believe public development banks, as state-owned institutions, have an important positive role to play in the promotion of human rights across the globe.

In light of this, and in view of the upcoming Finance in Common Summit, that the French Development Agency will convene and which is set to bring together over 450 public development banks in Paris from 10-12 November 2020, we would like to take the opportunity to raise two matters we believe to be of great relevance to the success of the Summit: 1) the place of human rights within the Summit's agenda, and 2) the space provided for civil society, human rights defenders and communities affected by development finance itself to participate in the Summit.

We welcome the Summit's stated aim: to re-orientate and leverage financial flows to combat climate change and see the Sustainable Development Goals realised in the context of the Covid-19 pandemic. However, we note with concern the absence of any explicit mention of human rights in the publicly available literature detailing the purpose and plan for the Summit. There can be no sustainable development without respect for human rights, and, indeed, the respect, protect and fulfilment of human rights is key to combating climate change, as well as to the broad response to the Covid-19 pandemic. We also note with concern the lack of reference to the responsibilities of financial institutions, and their clients and investees to respect human rights, as set out the UN Guiding Principles on Business and Human Rights.

We recall that the Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development explicitly encourages national and multilateral development banks to adopt social and environmental safeguard systems, with a specification that the safeguards should be developed in open consultation with stakeholders and should encompass human rights, gender equality and women’s empowerment (para. 75; see also para. 33).

Public development banks control around 2 trillion USD of investment annually. The ways in which this money is invested will have a substantial impact on the direction of travel for communities around the world as we all attempt to deal with the new reality brought upon us by Covid-19. We believe that civil society, human rights defenders, communities, and indigenous peoples directly affected by development projects financed by public development banks have essential contributions to make to the process of shaping the ways in which this finance will be used now and in the future.

As such, we call on the organisers to include human rights, participation, and community-led development as key topics in the Finance in Common Summit agenda. This move could be seen as the first step in a new, intensified collaborative relationship between public development banks and civil society, human rights defenders and affected communities. Through such collaboration, we believe sustainable solutions could be found to the challenge of weaving universally accepted human rights standards through the multi-sectorial development projects being put in place in varied local realities across the world.

We note that a research conference will take place in Paris on 10 November 2020, and that this will gather researchers and representatives of public development banks. In the literature available concerning this conference, it is stated that the group of researchers constituted by the organisers for the conference will liaise closely with several actors, including the private sector, in their preparation for the conference. We strongly encourage the organisers to create a space for civil society, human rights defenders and affected communities to meaningfully participate in and provide input to this conference, so as their knowledge of the potential human rights impact of public development finance may be included in the deliverables of the Summit, including the collective statement envisaged as being declared by all public development banks during the Summit itself.

We thank you for taking the time to consider this issue and remain at your disposal should you require further information, clarification or assistance in relation to this letter through Ms. Adriana Zarraluqui Arvizu, at the Office of the High Commissioner for Human Rights (tel.:+4122 917 9965; or email: azarraluqui@ohchr.org).

Please accept the assurances of our highest consideration,

Mary Lawlor

Special Rapporteur on the situation of human rights defenders

Anita Ramasastry

Chair-Rapporteur

Working Group on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises

Saad Alfarargi

Special Rapporteur on the Right Development

José Francisco Cali Tzay

Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples

David R. Boyd

Special Rapporteur on the issue of human rights obligations relating to the enjoyment of a safe, clean, healthy and sustainable environment

Livingstone Sewanyana

Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order

## Lettre ouverte conjointe à l’occasion de prochain Sommet Finance en Commun de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; du Groupe de travail sur la question des droits de l’homme et des sociétés transnationales et autres entreprises; du Rapporteur spécial sur le droit au développement; du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones; du Rapporteur spécial chargé d’examiner la question des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable; et du Expert indépendant pour la promotion d’un ordre international démocratique et équitable

25 septembre 2020

Madame Rojkoff,

Nous avons l’honneur de nous adresser à vous en nos qualités de Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; Groupe de travail sur la question des droits de l’homme et des sociétés transnationales et autres entreprises; Rapporteur spécial sur le droit au développement; Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones; Rapporteur spécial chargé d’examiner la question des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable; et Expert indépendant pour la promotion d’un ordre international démocratique et équitable, conformément aux résolutions du Conseil des droits de l’homme 43/16, 44/15, 42/23, 42/20, 37/8 et 42/8.

Dans le cadre de nos efforts visant à mettre en œuvre nos mandats respectifs qui nous ont été confiés par le Conseil des droits de l’homme, nous examinons de près les relations existantes entre le financement du développement et la réalisation des droits humains. Gardant à l’esprit que l’obligation de respecter les droits humains repose principalement sur les États, nous sommes convaincus que les banques publiques de développement, en tant qu’institutions d’Etat, ont un rôle important à jouer dans la promotion des droits humains à travers le monde.

Dans ce contexte, et dans la perspective du prochain Sommet Finance en Commun, organisé par l’Agence française de développement à Paris du 10 au 12 novembre 2020 et qui rassemblera près de 450 banques de développement, nous souhaitons saisir cette occasion pour soulever deux questions que nous estimons être d’une grande importance pour le succès du Sommet : 1) la place des droits humains dans l’agenda du Sommet et 2) la participation de la société civile, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des communautés affectées par le financement du développement au Sommet.

Nous saluons l’objectif déclaré du Sommet, à savoir réorienter et tirer parti des flux financiers pour lutter contre le changement climatique et voir les Objectifs de développement durable se réaliser dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Toutefois, nous remarquons avec inquiétude l’absence de toute mention explicite des droits humains dans la documentation accessible au public détaillant l’objectif et le plan pour le Sommet. Il ne peut y avoir de développement durable sans le respect des droits humains, et, en effet, le respect, la protection et la réalisation des droits humains sont essentiels pour combattre le changement climatique, ainsi que pour apporter une réponse large à la pandémie de Covid-19. Nous notons également avec préoccupation le manque de référence aux responsabilités des institutions financières, de leurs clients et des sociétés bénéficiaires de respecter les droits humains, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme des Nations Unies.

Nous rappelons que le programme d’action d’Addis-Abeba, adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, encourage explicitement les banques de développement nationales et multilatérales à adopter des systèmes de sauvegarde sociale et environnementale, en spécifiant que ceux-ci doivent être développés par le biais d’une consultation ouverte avec les parties prenantes et doivent inclure les droits de l’homme, l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (para. 75; voir aussi para. 33).

Les banques publiques de développement contrôlent environ 2 milliards de dollars USD d’investissements par an. La manière dont cet argent est investi aura un impact considérable sur les communautés à travers le monde alors même que nous essayons tous de faire face à la nouvelle réalité imposée par le Covid-19. Nous pensons que la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits humains, ainsi que les communautés et les peuples autochtones directement affectées par les projets de développement financés par les banques publiques de développement, ont des contributions essentielles à apporter au processus visant à façonner la manière dont ce financement sera utilisé dès à présent et dans le futur.

A ce titre, nous appelons les organisateurs à inclure les sujets clefs que sont les droits humains, la participation publique et le développement mené par la communauté dans l’ordre du jour du Sommet Finance en Commun. Une telle décision pourrait être considérée comme la première étape vers une nouvelle relation de collaboration intensifiée entre les banques publiques de développement et la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les communautés affectées. Grâce à une telle collaboration, nous pensons que des solutions durables pourraient être trouvées pour relever le défi d’incorporer les normes de droits humains universellement acceptées dans les projets de développement multi-sectoriels mis en place dans différentes réalités locales à travers le monde.

Nous notons qu’une conférence de recherche se tiendra à Paris le 10 novembre 2020 et qu’elle réunira des chercheurs et des représentants des banques publiques de développement. Dans la documentation disponible concernant cette conférence, il est indiqué que le groupe de chercheurs constitué par les organisateurs de la conférence sera en liaison étroite avec plusieurs acteurs, y compris le secteur privé, dans le cadre de leur préparation à celle-ci. Nous encourageons vivement les organisateurs à créer un espace permettant à la société civile, aux défenseurs et défenseuses des droits humains et les communautés affectées de participer de manière significative et d’apporter des contributions à cette conférence, afin que leur connaissance de l'impact potentiel du financement public du développement sur les droits humains puisse être incluse dans les résultats attendus du Sommet, y compris la déclaration collective qui sera vraisemblablement adoptée par toutes les banques publiques de développement.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour toute information supplémentaire, éclaircissement ou assistance concernant cette lettre par l'intermédiaire de Mme Adriana Zarraluqui Arvizu, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (tel.:+4122 917 9965; ou courriel: azarraluqui@ohchr.org).

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Mary Lawlor

Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Anita Ramasastry

Président

Groupe de travail sur la question des droits de l’homme et

des sociétés transnationales et autres entreprises

Saad Alfarargi

Rapporteur spécial sur le droit au développement

José Francisco Cali Tzay

Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones

David R. Boyd

Rapporteur spécial chargé d’examiner la question des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable

Livingstone Sewanyana

Expert indépendant pour la promotion d’un ordre international démocratique et équitable